REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DEL08042025-18

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers *En exercice : 52* *Présents : 37* *Procurations : 9* *Votants : 46* Absents : 6	Date de convocation : 02/04/2025 **Secrétaire de séance :** **Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNSLAGER ET M CHAZE.** **En présence des suppléants non votants : JP MARRON.**

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe pépinière L'Espélidou 2025.

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte financier unique.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement l'exercice 2024 puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 32 209,24 €.

Le compte financier unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 109 547,66 €, qui sera inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025.

Le solde des restes à réaliser 2024 d'investissement est négatif pour un montant de 8 024,42€.

La section d'investissement 2024 présente un excédent de financement de 109 547,66 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-18-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 du Budget annexe Pépinière L'ESPELIDOU et, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'affecter au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, la somme de 32 209,24 €
- De dire que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 109 547,66 € est inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au Budget primitif 2025
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 avril 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-18-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025